

**RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO.1 DE
L'UNION DES CONSOMMATEURS (UC)
À GAZ MÉTRO**

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Gaz Métro-4 doc 1

Année étalon

Référence(s)

- i) GM-4 doc 1, p. 5, lignes 13-14
- ii) GM-4 doc 1, p. 5, lignes 21-23
- iii) GM-4 doc 1, p. 8, lignes 3-5

Préambule

- i) « À cette fin, le coût moyen réel d'approvisionnement pour une année donnée serait comparé au coût moyen d'approvisionnement actualisé de l'année 2010, année dite « étalon ».
- ii) « Les écarts des coûts moyens à l'équilibrage et au transport seraient alors multipliés par leurs volumes réels normalisés respectifs de l'année examinée afin d'obtenir les deux mesures de la valeur créée ou perdue en transport et en équilibrage. »
- iii) « Un mouvement de prix ne pourra créer ou faire perdre de la valeur que s'il y a eu une modification de la structure d'approvisionnement entre les années « tréf.» et « t ». »

Demandes

6.1 Veuillez décrire les particularités de l'année étalon proposée (2009-2010) en matière de planification et de gestion des outils d'approvisionnement et des contraintes qui y sont associées, à savoir :

- Indiquer le nombre de degrés jours de chauffe de l'année étalon proposée en la comparant à ceux d'un hiver « normal »;
- Indiquer les volumes de GN requis pour la journée de pointe hivernale réelle de cette année étalon en comparaison à la journée d'hiver extrême « normale » et celle prévue;
- Veuillez indiquer les volumes d'équilibrage prévus et ceux réellement utilisés pour l'année étalon proposée;
- Veuillez décrire les contraintes opérationnelles spécifiques occasionnées par les conditions climatiques réelles prévalant lors de l'année étalon proposée;

- Veuillez identifier les opérations effectuées par Gaz Métro pour optimiser l'utilisation des outils de transport et d'équilibrage en fonction des conditions qui prévalaient et des volumes à livrer (à l'exclusion du GAC et des clients en achat direct) pendant l'année étalon proposée.

Réponse :

- 1) Nombre de degrés jours réels en 2010 : 2 632 versus 3 158 pour un hiver normal.
 - 2) Il n'existe pas de concept d'une journée d'hiver extrême « normal ».
Demande continue de la journée de pointe réelle en 2010 : $24\,207\,10^3\text{m}^3$
Débit requis pour un hiver extrême en 2010 : $28\,892\,10^3\text{m}^3/\text{jour}$
Demande continue selon la journée de pointe prévue à la Cause tarifaire 2010 : $27\,160\,10^3\text{m}^3$
 - 3) Volume d'équilibrage prévu (retraits des sites d'entreposage) : $619\,10^6\text{m}^3$
Volume d'équilibrage réel (retraits des sites d'entreposage) : $569\,10^6\text{m}^3$
 - 4) Les documents déposés lors du Rapport annuel 2010, (R-3745-2010, pièces B-0030 et B-0031, Gaz Métro-9, Documents 4 et 5) présentent le constat des actions prises par Gaz Métro tout au cours de l'année financière.

Ce document détaille les transactions d'optimisation, opérationnelles et financières, qui ont été effectuées en 2010 pour, d'une part, ajuster les outils aux volumes à livrer et, d'autre part, profiter des opportunités lorsqu'une économie de marché s'est présentée.

De façon générale, pour ce qui est des conditions climatiques, l'année 2010 s'est avérée plus chaude que la normale et il en a résulté des volumes de transport FTLH non utilisés que Gaz Métro a optimisés en effectuant des ventes sur le marché secondaire.
- 6.2 Veuillez identifier et décrire les outils de transport et d'équilibrage additionnels dont pouvait se prévaloir Gaz Métro en cours d'année, et indiquer les outils additionnels que Gaz Métro a utilisés, pour s'ajuster aux conditions réelles qui prévalaient lors de l'année étalon et qui nécessitaient des moyens qui n'étaient pas couverts par les outils de transport et d'équilibrage prévus et contractés en début d'année.

Réponse :

Veillez vous référer aux documents du Rapport annuel 2010 spécifiés au point 4) de la réponse 6.1.

Gaz Métro planifie à la Cause tarifaire les outils dont elle aura besoin pour faire face à la possibilité d'un hiver extrême et d'une journée de pointe. Elle ne dispose pas d'outils au-delà de cette capacité approuvée par la Régie. Toutefois, les révisions budgétaires effectuées avant le début de l'année financière peuvent entraîner une modification des outils d'approvisionnement requis pour répondre à la demande. Ces modifications d'approvisionnement sont établies en respectant les mêmes critères que ceux appliqués lors de la cause tarifaire. Dans de tels cas, l'information est présentée lors du rapport annuel.

- 6.3 Veuillez démontrer dans quelles proportions les choix opérationnels effectués par Gaz Métro lors de l'année étalon proposée ont été optimisés par rapport au potentiel offert par les outils de transport et d'équilibrage acquis en début d'année et disponibles en cours d'année.

Réponse :

Comme mentionné à la réponse précédente, les outils d'approvisionnement sont définis par des critères approuvés par la Régie. La gestion quotidienne de ces outils est modulée en fonction de la demande quotidienne à desservir.

Les transactions d'optimisation opérationnelles sont incontournables, car elles résultent d'un besoin opérationnel spécifique. La notion d'optimalité quant à la décision ou non de réaliser la transaction opérationnelle n'existe pas. Ici, Gaz Métro ne créera pas un besoin opérationnel dans le but d'effectuer une transaction opérationnelle.

Les transactions financières ne sont pas requises opérationnellement. Pour qu'une telle transaction soit envisagée, deux conditions doivent être présentes : l'opportunité économique dans le marché, tant pour Gaz Métro que pour la tierce partie et la disponibilité des outils d'approvisionnement au moment et au lieu géographique visé, c'est-à-dire un outil non utilisé pour répondre à la demande de la clientèle qui peut répondre au besoin d'une tierce partie et générer des revenus et/ou réduire certains frais qui auraient autrement été encourus par Gaz Métro.

Selon les types de transactions potentielles d'optimisation, Gaz Métro est en contact régulier avec les tierces parties pour réaliser ou non des transactions. Si une des deux conditions n'est pas présente, la transaction ne se réalise pas.

Cette dynamique de marché peut être facilement observée avec les transactions de prêt d'espace qui subissent une fluctuation importante d'une année à l'autre, résultant de l'avantage économique réalisable ou non pour la tierce partie.

Considérant ce constat, Gaz Métro estime que chaque année, elle réalise le plein potentiel de transactions d'optimisation, considérant ses outils d'approvisionnement et l'intérêt du marché présent durant l'année.

- 6.4 Veuillez identifier les facteurs qui permettraient de déterminer le niveau optimal de gestion des outils de transport et d'équilibrage qu'aurait pu effectuer Gaz Métro lors de l'année étalon proposée compte tenu des conditions réelles qui prévalaient et des moyens de gestion additionnels qui étaient disponibles.

Réponse :

Demander de définir des facteurs revient à supposer que Gaz Métro n'ait pas tout mis en œuvre pour gérer de façon optimale ses approvisionnements, ce qui, selon Gaz Métro, n'est pas le cas.

De l'avis de Gaz Métro, la gestion de l'année 2010 a été optimale dans le sens où Gaz Métro a :

1. défini ses besoins d'approvisionnement conformément aux règles approuvées par la Régie;
2. répondu à la demande de la clientèle;
3. comblé ses sites d'entreposage au niveau requis pour la fin de l'année financière;
4. replacé toutes les capacités excédentaires de transport sur le marché secondaire; et
5. saisi les opportunités d'optimisation avec les tierces parties.

Gaz Métro ne peut *a posteriori* redéfinir un contexte gazier qui aurait généré des résultats différents (et supérieurs) à ceux réellement réalisés. Existe-t-il des types de transaction que Gaz Métro aurait pu réaliser? Gaz Métro juge qu'elle a réalisé tous les types de transaction qui, à ce moment-là, étaient identifiés.

- 6.5 Considérant la formule décrite à la référence i), à savoir l'utilisation des volumes réels normalisés d'une année considérée vs ceux de l'année étalon, veuillez démontrer en

quoi l'indicateur proposé reflète la valeur relative des contraintes opérationnelles avec lesquelles le Distributeur a dû composer pour l'une et l'autre de ces années.

Réponse :

Les coûts moyens de l'année étalon et de l'année réelle sont calculés avec des volumes réels, donc non normalisés. Les coûts moyens ainsi obtenus représentent des coûts moyens réels d'approvisionnement, soit le résultat concret de toutes les actions effectuées avec les outils d'approvisionnement, qu'ils soient utilisés, non utilisés ou optimisés et ce, pour chaque année analysée.

L'écart entre ces coûts moyens réels représente donc un écart basé sur des volumes et des coûts réels. Cet écart est par la suite multiplié par les volumes normalisés de l'année analysée afin de ne pas créer de la valeur sur des volumes résultant de variations de température. Il serait inéquitable que la variation entre les coûts moyens réels soit appliquée aux volumes non normalisés.

Cela dit, l'indicateur proposé ne reflète pas la « valeur relative des contraintes opérationnelles » d'une année par rapport à l'autre. Il reflète plutôt la « valeur relative des résultats concrets de la gestion des approvisionnements d'une année par rapport à l'autre ».

ÉVOLUTION DU CONTEXTE D'APPROVISIONNEMENT

Transactions opérationnelles

Référence(s)

- i) GM-4 doc 1, p.11, lignes 19-20.
- ii) GM-4 doc 1, p.14, lignes 4-6 et 13-15.
- iii) GM-4 doc 1, p.15, lignes 18-26.

Préambule

- i) « La mesure par la méthode du coût moyen étalon fixe capte donc efficacement toute la valeur créée par une modification de structure d'approvisionnement. »
- ii) « La méthode de calcul avec année étalon fixe capterait toute la valeur créée ou perdue par la transaction, car elle comparerait toujours la structure des années réelles à la structure originale de l'année zéro. »

« Donc, lorsque la transaction « transport par échange » viendra à terme à la fin de l'année 5, toute la valeur cumulative créée ou perdue par la transaction aura été mesurée. » (nous soulignons)

iii) « En effet, depuis 2010, Gaz Métro a effectué plusieurs modifications à sa structure d'approvisionnement dans le but d'en améliorer la performance. En voici les principales :

- diminution des capacités FTLH ;
- contrats sur le marché secondaire (transport par échange) ;
- déplacement de l'approvisionnement vers Dawn ;
- baisse des capacités d'entreposage.

L'effet de ces modifications réalisées dans le passé est encore présent aujourd'hui et, à ce jour, l'ensemble de ces modifications semble avoir eu un effet bénéfique sur la performance économique de la structure d'approvisionnement. »

Demandes

7.1 Veuillez confirmer ou infirmer la compréhension de UC à l'effet que la formule proposée capterait la valeur cumulative créée par l'ensemble des modifications apportées aux outils de transport et d'équilibrage depuis l'année étalon proposée jusqu'à une année ultérieure dont les résultats réels (coût moyen actualisé) feraient l'objet d'une évaluation relative.

Réponse :

La formule proposée captera toute la valeur réelle résultant des modifications de structure entre l'année étalon et l'année réelle, mais la bonification de Gaz Métro ne sera liée qu'à la valeur créée annuellement par ses modifications.

Par exemple, si une modification entraînait une création de valeur progressive de « 1 » la première année, de « 2 » la deuxième année et de « 3 » la troisième année, Gaz Métro ne serait bonifiée que pour la valeur que cette modification a créée individuellement chaque année. Ainsi, à l'année 1, la bonification serait basée sur « 1 », à l'année 2 sur « 2 » et à l'année 3 sur « 3 ».

7.2 Veuillez confirmer ou infirmer la compréhension de UC à l'effet que les transactions opérationnelles et financières relatives aux outils de transport et d'équilibrage effectuées par Gaz Métro depuis l'année étalon proposée ont participé aux variations de ses revenus et de ses coûts réels par rapport à ses prévisions de début d'année et que, dans le(s) cas où des trop-perçus en auraient résulté, Gaz Métro a conservé une partie de leur valeur en vertu du mécanisme incitatif arrivant à échéance le 30 septembre 2012. Veuillez notamment préciser s'il s'agit de 25 ou 50 % de cette valeur le cas échéant.

Réponse :

Les transactions d'optimisation sont comptabilisées dans les coûts et non dans les revenus de transport et d'équilibrage, autant au niveau des prévisions en début d'année que du réel en fin d'année. La partie des revenus d'optimisation réalisés au-delà de ce qui avait été prévu en début d'année vient effectivement réduire les coûts réels.

Pour les années 2010 et 2011, Gaz Métro a conservé 25 % des trop-perçus liés aux transactions d'optimisation, en vertu des modalités du mécanisme en vigueur (voir pages 19 à 21 du *Mécanisme incitatif convenu par le groupe de travail à la phase 2 du PEN – R-3599-2006, 19 avril 2007*).

Pour les transactions opérationnelles, seul le montant résultant de l'écart de prix entre le prix projeté à la cause tarifaire et le prix réel, appliqué au minimum entre le volume prévu à la cause tarifaire et le volume réel était assujetti au partage.

Quant aux transactions financières, la partie des revenus réalisés au-delà de ce qui avait été prévu en début d'année était assujettie au partage.

- 7.3 Selon la réponse fournie à la question précédente, veuillez confirmer ou infirmer la compréhension de UC à l'effet que l'application de l'indicateur de performance proposé aurait pour effet de mesurer une valeur créée composée en partie de la part des trop perçus conservée par Gaz Métro depuis l'année étalon 2009-2010.

Réponse :

Gaz Métro ne peut confirmer la compréhension de l'UC. Les trop-perçus passés n'influencent pas la valeur mesurée par l'indicateur.

Les transactions opérationnelles d'optimisation font partie intégrante de l'évaluation des coûts d'approvisionnement d'une année donnée. Elles sont une résultante de la structure en place. Ces transactions entraînent généralement des coûts échoués. Gaz Métro a donc tout avantage à planifier sa structure d'approvisionnement dans le but de minimiser ces transactions, tout en retirant la plus grande valeur possible lorsqu'il ne peut en être autrement.

Gaz Métro ne sera bonifiée que sur la valeur qu'auront apporté les modifications de structure depuis 2010 si ces modifications s'avèrent réellement bénéfiques dans le temps.

TRANSACTIONS OPÉRATIONNELLES DE TYPE « FINANCIÈRES »

Référence(s)

- i) GM-4 doc 1, p.16, lignes 16-20 et 23-26.

Préambule

- i) « Pour ce qui est des transactions d'optimisation de type « financières », le lien qui relie les revenus aux coûts est moins évident. En effet, ces transactions n'étant pas effectuées pour des raisons opérationnelles, elles ont peu d'effet sur la structure d'approvisionnement. De plus, le niveau de revenus pouvant être générés par ces transactions est dépendant d'opportunités de marchés qui sont hors du contrôle de Gaz Métro. »

« Gaz Métro propose de les inclure dans les calculs des coûts moyens étalons et réels. Il y aurait ainsi un incitatif à maintenir la réalisation de ce type de transactions et même à en chercher de nouvelles sources potentielles afin de diminuer le coût moyen d'approvisionnement. »

Demandes

- 8.1 Dans le cas des transactions opérationnelles de type « financières », veuillez d'abord répondre également aux questions 2.1 à 2.3 formulées ci-dessus.

Réponse :

Veuillez vous référer aux réponses aux questions 7.1 et 7.2.

Gaz Métro ne peut confirmer la compréhension de l'UC. La valeur créée n'est pas composée en partie de la part du trop-perçu conservé par Gaz Métro depuis l'année étalon 2009-2010. Au contraire, Gaz Métro devra réaliser des revenus supérieurs à ceux considérés à l'année étalon 2010 afin de créer une valeur relativement à cet élément spécifique.

À titre d'exemple, si les coûts annuels avant revenus d'optimisation des transactions financières étaient équivalents entre l'année étalon et l'année t, la création de valeur serait observée seulement s'il y a une augmentation des revenus d'optimisation. Ainsi, le montant considéré à l'année étalon 2010 qui a fait l'objet d'un partage en 2010 ne génère pas de valeur à l'année t.

De plus, les revenus d'optimisation découlant des transactions financières sont propres à chaque année et non cumulatifs. Chaque année, le compteur est remis à zéro et tout est à renégocier.

8.2 Dans la mesure où ce type de transactions est dépendant « d'opportunités de marchés qui sont hors du contrôle de Gaz Métro », veuillez préciser quel mécanisme est proposé pour

- 1) valider la disponibilité de telles opportunités;
- 2) déterminer si de telles opportunités étaient ou auraient pu être effectivement profitables si requises;
- 3) s'assurer que Gaz Métro s'est effectivement prévalu des opportunités disponibles;
- 4) déterminer dans quelle proportion Gaz Métro s'est prévalu ou pas des opportunités qui s'offrait à elle lorsque requises.

Réponse :

La mise en place d'un incitatif est la réponse à ces questionnements.

En effet, l'un des buts de l'incitatif est justement d'orienter le distributeur à opter pour des comportements allant dans le sens des éléments soulevés à la question 8.2. Gaz Métro est d'avis que l'incitatif qu'elle propose l'incitera correctement à valider les opportunités, à déterminer celles qui sont les plus profitables tout en étant sécuritaires et à s'en prévaloir. Si elle ne le fait pas, sa bonification reliée à cet élément sera nulle ou non optimale.

8.3 Veuillez justifier l'absence de sanction (perte de bonification) dans les cas où de telles transactions de type financières auraient été disponibles et requises mais que Gaz Métro ne s'en serait pas prévalu.

Réponse :

Aucune transaction de type financière n'est « requise ».

Si une transaction de type financière avait été disponible et rentable mais non effectuée, Gaz Métro ne réaliserait pas la bonification potentielle qui aurait pu y être rattachée. Elle n'a aucun avantage à ne pas saisir toutes les opportunités qui se présentent au cours d'une année donnée.

BONIFICATION

Référence(s)

- i) GM-4 doc 1, p. 17, lignes 21-23.
- ii) Rencontre préparatoire du 28 août 2012

Préambule

- i) « Dans les faits, Gaz Métro devra toujours justifier ses outils d'approvisionnement, mais force est de constater qu'avec une telle proposition, un nouvel élément de « flexibilité » dans le choix des outils apparaît. » (nous soulignons)
- ii) Lors de la rencontre préparatoire du 28 août 2012, un des représentants de Gaz Métro a mentionné que « il s'agit d'une proposition d'indicateur distinct, qui ne fera pas partie du prochain (nouveau) mécanisme incitatif proposé (dépôt prévu le 1^{er} octobre 2012) qui, lui, portera sur l'amélioration de la performance dans les activités de distribution. »

Demandes

- 9.1 Veuillez justifier l'attribution éventuelle d'une bonification en absence de critères permettant de répondre, le cas échéant, aux sous-questions énoncées à la question 3.2.

Réponse :

Si l'UC réfère aux questions précédentes, Gaz Métro considère, comme mentionné à la réponse à la question 8.2, que l'indicateur proposé répond aux préoccupations de l'intervenante.

Il est également à noter que la valeur créée ne résulte pas uniquement de la réalisation de transactions financières, mais des variations à la structure d'approvisionnement dans sa globalité.

- 9.2 Veuillez justifier le fait que l'indicateur de performance proposé comporte une possibilité de bonification en cas d'amélioration (diminution) du coût moyen actualisé des outils d'approvisionnement mais aucun risque de sanction (réduction du rendement de base, par exemple) dans l'éventualité où Gaz Métro aurait négligé de se prévaloir de transactions (tous types confondus) disponibles.

Réponse :

Comme mentionné précédemment, si Gaz Métro ne saisit pas toutes les opportunités pour réaliser des transactions financières, elle se pénalisera elle-même en créant une

perte de bonification. Ce n'est pas dans l'intérêt de Gaz Métro ni dans l'intérêt de la clientèle.

D'autre part, selon l'avis de Gaz Métro, il est inopportun de la pénaliser pour des transactions qu'elle n'a pas réalisées. À la limite, la Régie pourrait pénaliser Gaz Métro pour une transaction qu'elle n'aurait pas dû réaliser considérant le contexte au moment où une telle transaction a été contractée. Mais la démonstration d'une absence d'action *a posteriori*, si une telle démonstration est faisable, serait purement théorique.

Veillez également vous référer à la réponse à la question 5.1 de la Régie à la pièce Gaz Métro 5, Document 14.

- 9.3 Veuillez expliquer comment le calcul de la bonification pour cet indicateur de performance distinct s'inscrira en complément de la mesure de la performance de Gaz Métro dans ses activités de distribution dans le cadre de son prochain mécanisme.

Veillez notamment démontrer comment pourront se combiner la bonification reçue en vertu de cet indicateur de performance distinct dans le cas d'une perte de productivité éventuelle dans les activités de distribution ou encore, dans la situation inverse, si une performance non optimale dans la gestion des outils d'approvisionnement influence les tarifs à la hausse en situation de gain de productivité dans les activités de distribution.

Réponse :

La bonification de l'indicateur proposé est indépendante du mécanisme incitatif qui sera proposé pour ses activités de distribution. Il n'y aura aucun lien entre les deux et ils seront traités séparément tel que demandé par la Régie dans ses décisions D-2010-116 et D-2012-076.

APPLICATION DE L'INDICATEUR

Demandes

- 10.1 Veuillez indiquer quelle est la durée d'application proposée pour cet indicateur de performance pour l'optimisation des outils d'approvisionnement.

Réponse :

Veillez vous référer au *Document descriptif* déposé en annexe de la pièce Gaz Métro-5, Document 14.

- 10.2 Veuillez préciser si cet indicateur de performance pourra faire l'objet d'une révision et à quelle fréquence.

Réponse :

Veillez vous référer au *Document descriptif* déposé en annexe de la pièce Gaz Métro-5, Document 14.

- 10.3 Veuillez également indiquer à l'initiative de quelle(s) parties intéressée(s) une telle révision pourrait, selon Gaz Métro, être demandée.

Réponse :

Veillez vous référer au *Document descriptif* déposé en annexe de la pièce Gaz Métro-5, Document 14.

- 10.4 Veuillez préciser si, selon Gaz Métro, une telle révision pourrait être requise par la Régie et, le cas échéant, uniquement par la Régie.

Réponse :

Veillez vous référer au *Document descriptif* déposé en annexe de la pièce Gaz Métro-5, Document 14.

- 10.5 Veuillez préciser pendant combien de temps Gaz Métro prévoit maintenir l'utilisation de l'année étalon 2009-2010 et si l'utilisation d'une année ultérieure à titre d'année étalon pourrait (ou devrait) être considérée advenant des changements significatifs des outils de transport et d'équilibrage disponibles.

Réponse :

Veillez vous référer au *Document descriptif* déposé en annexe de la pièce Gaz Métro-5, Document 14.

- 10.6 Veuillez préciser ce qui, selon Gaz Métro, constituerait des changements suffisamment significatifs des outils de transport et d'équilibrage et où du contexte général d'approvisionnement pour justifier une révision de cet indicateur de performance et/ou l'adoption d'une nouvelle année étalon.

Réponse :

Veuillez vous référer au *Document descriptif* déposé en annexe de la pièce Gaz Métro 5, Document 14.